COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 12 août 2025

Chikungunya : Un deuxième cas autochtone confirmé en Bourgogne-Franche-Comté

Après la confirmation du premier cas autochtone de chikungunya, à Dijon, le 8 août, un second cas ayant acquis l’infection localement, a été confirmé par le Centre national de référence des arboviroses, le 11 août.

Il concerne une personne domiciliée dans le périmètre du premier cas.

Pour éviter la propagation de la maladie, des mesures préventives immédiates sont déployées sur des secteurs ciblés autour des lieux de passage des personnes malades, zones potentielles de transmission :

- une opération de démoustication s’est déroulée dans la nuit du 11 au 12 août.

- des enquêtes porte-à-porte ont lieu aujourd’hui et demain par des agents de l’ARS, de Santé Publique France et de la Ville de Dijon. Elles ont pour objectif de rappeler les mesures de prévention et d’identifier des personnes qui présenteraient des symptômes évocateurs de chikungunya, actuellement ou dans les semaines précédentes, et les informer sur la conduite à tenir. En cas de suspicion de chikungunya chez une personne, un test gratuit peut être réalisé sur place par un professionnel de santé ou une ordonnance est délivrée pour un test en laboratoire.

Ces actions engagées sont coordonnées par les services de l’Etat (préfecture, ARS, Santé publique France), l’EIRAD\* l’opérateur de démoustication, avec l’appui de la Ville de Dijon et en lien avec les professionnels de santé du territoire.

**Pour répondre aux questions du grand public, une ligne téléphonique d’information dédiée fonctionne 7 jours sur 7, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures :**

**Le 0805 200 550**

L’ARS rappelle que chacun est acteur de la lutte contre le moustique-tigre en se protégeant des piqûres et en évitant leur prolifération :

- **Porter** des vêtements couvrants et amples,

- **Utiliser** un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée,

- **Utiliser** des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées.

- **Ne pas laisser d’eau stagnante chez soi :**

* **Vider** (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol…
* **Couvrir** hermétiquement les récupérateurs d’eau
* **Ranger** (à l’abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs
* **Entretenir** les gouttières, rigoles, chenaux…
* **Jeter** déchets et pneus usagés.

**En cas de symptômes évocateurs** (fièvre, douleur musculaire ou articulaire, maux de tête, éruption cutanée) : consulter un médecin.

\*EIRAD : Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication.